



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CADOURS

PROCES- VERBAL DE LA COMMISSION DU 20 Mars 2025

A
17 HEURE 30

Ouverture de la séance :

L'An deux mille vingt-cinq le vingt Mars à 17 heures 30, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Didier LAFFONT, Président.

Date de la convocation : 11/03/2025

Secrétaire de séance : BARTHE Paulette

Présents : LAFFONT Didier, PONTAC Michèle, BEGUE Bernard, BEGUE Henri, BARTHE Paulette, SACAREAU Régine, INGHELLERI Maryse, BONNECAZE François, LAVERNE Cécile, SIMON Catherine,

Absents excusés : AUDIBERT Jérôme

Ont donné pouvoir :

LISTE DES MEMBRES	Présents(es)	Absents(es) Excusé(es)	Pouvoir
AUDIBERT Jérôme	☐	☒	☐
PONTAC Michèle	☒	☐	☐
SACAREAU Régine	☒	☐	☐
SIMON Catherine	☒	☐	☐
INGHELLERI Maryse	☒	☐	☐
BARTHE Paulette	☒	☐	☐
BEGUE Bernard	☒	☐	☐
BEGUE Henri	☒	☐	☐
LAFFONT Didier	☒	☐	☐
BONNECAZE François	☒	☐	☐
LAVERNE Cécile	☒	☐	☐

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le (la) secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Administration du centre communal d'action sociale.

Il est proposé au Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de désigner Mme BARTHE Paulette

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le compte rendu du Conseil d'administration du CCAS précédent.

(Le compte rendu est corrigé en séance).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte le compte rendu et invite le Président et le (la) secrétaire de la séance correspondante à le signer.

Vote : 10

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Ordre du jour (Rapporteur M. Le Président)

- Compte financier unique 2024
- Affectation du résultat
- Adoption budget primitif 2025

Point à rajouter à l'ordre du jour :

APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 qui généralise la production d'un CFU dès l'exercice 2024.

Considérant que ce compte financier unique se substitue, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Considérant que Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, soit au 31 décembre 2024.

Monsieur le Président présente le compte financier unique 2024 relatif au budget du CCAS de Cadours :

CADOURS - C.C.A.S. CADOURS - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	24 301,51	17 144,64	41 446,15
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	20 065,65	20 065,65
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	24 996,04	90 124,30	115 120,34
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	16 227,87	16 227,87
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Soie des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	3 837,78	3 837,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	694,53	72 979,66	73 674,19
Soie (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	694,53	76 817,44	77 511,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	694,53	76 817,44	77 511,97

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Madame Michèle Pontac 1^{ère} Adjointe fait procéder au vote et propose d'accepter le Compte Financier Unique sus cité.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité des membres présents :

- **D'approuver** le compte financier unique 2024 du CCAS de Cadours.
- **De donner** pouvoir au Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **D'arrêter** le Compte Financier Unique du CCAS de Cadours comme ci-dessus.
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

Vote : 09	Pour : 09	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	------------------	-----------------------	-------------------

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Président informe que suite à l'approbation du Compte Financier unique 2024, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Vu les instructions de la M57,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du Budget Général de la commune de Cadours,

Il est proposé les affectations suivantes :

Fonctionnement :	
Résultat 2024	+ 3 837.78 €
Résultat antérieur (reporté)	+ 72 979.66 €
Résultat cumulé	+ 76 817.44 €
Investissement	
Résultat 2024	0.00 €
Résultat antérieur (reporté)	+ 694.53€
Résultat cumulé	+ 694.53 €
Restes à réaliser en dépenses	0.00 €
Restes à réaliser en recettes	0.00 €
Solde	0.00 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, Les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'affectation et le report des résultats 2024 tel que présentés ci-dessus.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à inscrire ces reports au Budget 2025 du CCAS de Cadours

Vote : 10	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	------------------	-----------------------	-------------------

ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur Didier LAFFONT, Président, présente la préparation du budget du CCAS de la commune de Cadours pour 2025, à l'équilibre.

- **Section de Fonctionnement :**

- Dépenses = 93 117.44 €
- Recettes = 16 300 € + 76 817.44 € au R002 (résultat fonctionnement reporté 2023)
= 93 117.44 €

- **Section d'Investissement :**

- Dépenses = 24 201.97 €
- Recettes = 23 507.44 € + 694,53 € au R001 (résultat reporté 2023)
= 24 201.97 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, Les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

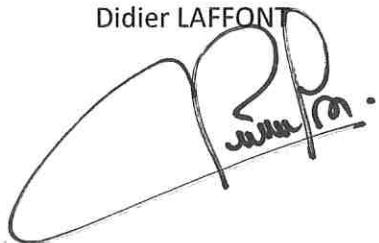
- **D'adopter** le budget 2025 tel que présenté ci-dessus

Vote : 10	Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Fin de commission à 17H43.

Le Président du CCAS de Cadours

Didier LAFFONT



Le Secrétaire de séance

Paulette BARTHE

